

Principes des changements de département

Classement des demandes de mutation

Un barème national est défini pour classer les demandes de mutation ;
Les points obtenus sur la base de ce barème détermine la priorité ;
Chaque candidat est classé par barème décroissant.
Tous ses vœux sont examinés.

Que ce soit pour sortir d'un département ou pour y entrer, la priorité de barème doit être respectée.

Le barème

Le barème est composé d'éléments liés à la situation individuelle, à l'ancienneté dans le département d'origine et aux diverses bonifications relevant des priorités de la loi (conjoint séparés, handicap et éducation prioritaire).

Principes des changements de département

Calibrage des capacités d'accueil : **déterminant**

Une capacité d'accueil > 0 :

nombre d'entrants $>$ nombre de sortants

Une capacité d'accueil $= 0$:

nombre d'entrants $=$ nombre de sortants

Tout sortant doit être remplacé par un entrant.

Une capacité d'accueil < 0 :

nombre d'entrants $<$ nombre de sortants

Principes des changements de département

Les mutations (M)

Muter le maximum de candidats par ordre de barème dans le respect des effectifs souhaités. L'équilibre doit être trouvé entre entrants et sortants.

Un candidat peut sortir de son département :

S'il rentre dans un autre

S'il n'est pas bloqué en sortie

(pour maintenir l'équilibre entrants/sortants)

Pour entrer dans un département, un poste doit être disponible

Soit il reste des postes vacants non bloqués en entrée

(pour maintenir l'équilibre entrants/sortants)

Soit un poste s'est libéré.

Principes des changements de département

Certains départements sont déficitaires

trop de sortants ou pas assez d'entrants

Certains départements sont excédentaires

trop d'entrants ou pas assez de sortants

Pour obtenir le résultat désiré, l'algorithme ne dispose que des deux moyens suivants :

- 1) Bloquer les entrées
- 2) Bloquer les sorties.

Principes des changements de département

Les permutations (P)

Echange 1 pour 1

Tout sortant d'un département doit être compensé par un entrant.

Candidats concernés

Toutes les demandes sont prises en compte, hormis celles des candidats ayant obtenu leur premier vœu, dès la phase de mutation.

Pour les candidats ayant obtenu une mutation mais dans un autre département que celui de leur premier vœu, leur point de départ n'est plus leur département d'origine, mais celui obtenu par mutation. Si un échange est possible, le candidat bénéficiera d'une amélioration du rang de vœu obtenu.

[Les permutations se font sans blocage.](#)